

L'indice d'éloignement

Afin de permettre de caractériser l'éloignement d'un collège, la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (Depp) du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a développé et calculé pour tous les collèges publics et privés sous contrat de France un « indice synthétique d'éloignement ».

Comment est-il construit et sur quelles données ?

L'indice d'éloignement correspond à la synthèse de plusieurs dimensions. À l'aide d'une technique statistique avancée (Analyse en Composantes Principales), trois familles d'indicateurs en lien avec l'éloignement du collège ont été combinées et synthétisées en un seul indice :

- Profil de l'élève : à partir de la distance parcourue par les élèves pour se rendre au collège et la part d'élèves résidant dans une commune rurale éloignée ou périphérique ;
- Offre de formation proposée autour du collège aussi bien en lycée qu'en collège à partir des :
 - o distances à la formation de 2nde générale et technologique, à la formation de 2nde professionnelle, aux CFA les plus proches ;
 - o distances à la Segpa, aux dispositifs ULIS, UPE2A, aux sections linguistiques... ;
- Eloignement du collège vis-à-vis des équipements sportifs (bassins de natation, gymnases) et culturels (bibliothèques, cinémas-théâtres).

Les distances sont calculées à vol d'oiseau.

Quelles sont les valeurs possibles ?

L'indice d'éloignement prend des valeurs quantitatives continues. Il est d'autant plus élevé que le collège est éloigné. Une valeur négative de l'indice correspond à une situation d'éloignement moins marquée que la moyenne. Inversement, une valeur positive correspond à une situation d'éloignement plus marquée que la moyenne.

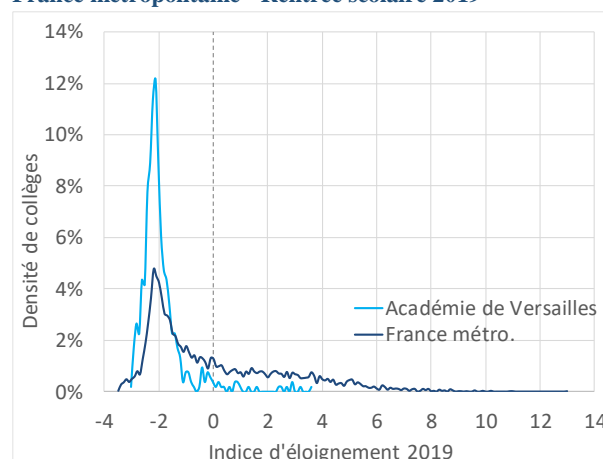
Au niveau de la France entière, les valeurs sont centrées autour de 0 et sont comprises entre -3,5 et 59,6 (la valeur maximale est égale à 13 si on considère la France métropolitaine). Au niveau de l'académie de Versailles, elles varient entre -3,0 et 3,6 et la moyenne est égale à -1,9 (*graphique 1*).

Dans l'académie de Versailles, les 10 % des collèges les moins éloignés se situent tous dans une commune urbaine très dense

(dans les Hauts-de-Seine). Les 10 % des collèges les plus éloignés se répartissent de la façon suivante :

- 5 % dans des communes urbaines très denses
- 67 % dans des communes urbaines denses
- 18 % dans des communes urbaines périphériques denses
- 10 % dans des communes rurales périphériques peu denses

Graphique 1 : Distribution des indices d'éloignement des collèges publics et privés sous contrat de l'académie et de la France métropolitaine - Rentrée scolaire 2019



Source : Depp – Traitement Dapep

Globalement, les collèges publics de l'académie les moins éloignés se situent particulièrement dans les Hauts-de-Seine et le sud-est du Val-d'Oise, des lieux très urbanisés et ayant de fortes densités de population (*carte 1*).

Comment peut-il être utilisé ?

L'indice d'éloignement peut être utilisé pour apprécier la ruralité, pour analyser les différences de parcours scolaires...

La ruralité présente un lien important avec l'éloignement. Les 40 % des collèges de France métropolitaine les moins éloignés sont tous situés dans une commune urbaine. À l'inverse, parmi les 10 % des collèges les plus éloignés, près de 7 sur 10 sont situés dans une commune rurale. De fait, plus de 30 % des collèges les plus éloignés sont implantés dans un territoire urbain. Ces collèges, du point de vue de leur localisation, sont

plus isolés que certains collèges ruraux : ils sont majoritairement situés dans des petites communes de type « bourg » - communes urbaines peu denses qui ne sont pas sous l'influence des grandes villes (*Depp, note d'Information n° 19.36*).

Concernant le parcours scolaire, le devenir des élèves en fin de 3^{ème} semble être corrélée avec l'éloignement du collège : parmi

les 10 % des collèges de France les moins éloignés, 69,7 % des élèves de 3^{ème} passent en 2^{nde} GT contre 57,2 % pour les 10 % des collèges les plus éloignés. De même, plus les collèges sont éloignés, plus le taux de poursuite d'études en apprentissage et en agriculture est élevé (*tableau 1*).

Tableau 1 : Taux de passage des élèves après la 3^{ème} par décile de l'indice d'éloignement - Rentrée scolaire 2019

Indice d'éloignement	Voie générale et technologique	Voie professionnelle				Enseignement agricole
		Total	Dont seconde PRO	Dont CAP	Dont Apprentissage	
Premier décile	69,7	25,3	20,9	3,0	1,4	0,4
D 2	64,8	29,2	22,7	3,9	2,6	1,0
D 3	65,2	28,6	21,8	3,8	3,0	1,6
D 4	66,0	27,6	20,7	3,4	3,5	2,2
D 5	66,2	26,9	19,5	3,4	4,0	3,1
D 6	66,5	26,2	18,9	3,2	4,1	3,3
D 7	65,5	26,4	18,8	2,9	4,8	4,5
D 8	63,7	26,9	18,8	2,8	5,3	5,6
D 9	60,5	28,5	19,4	3,1	5,9	7,3
Dernier décile	57,2	28,4	19,1	3,2	6,1	9,6

Source : *Depp, note d'information, n° 19.36*

Note de lecture : dans les 10 % des collèges les plus éloignés, 57,2 % des élèves de 3^{ème} passent l'année suivante en voie générale et technologique.

Pour en savoir plus

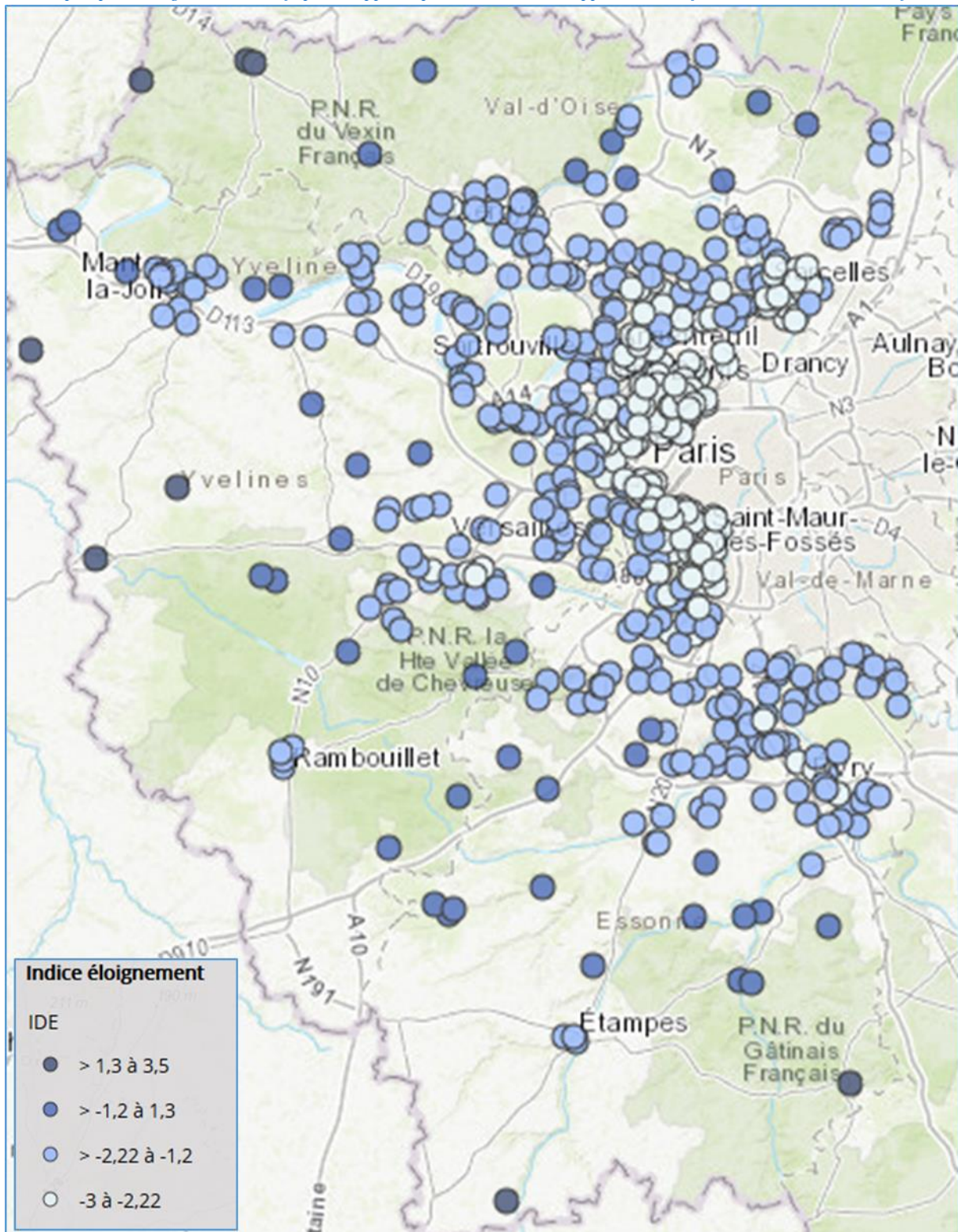
- Sylvain Maugis et Mustapha Touahir « Une mesure de l'éloignement des collèges », Note d'information n°19.36, MENJ-Depp.
- Sylvain Maugis et Mustapha Touahir « Indice d'éloignement pour les établissements scolaires », Document de travail N°2019-M02, série « Méthodes », MENJ-Depp.

<https://www.education.gouv.fr/une-mesure-de-l-eloignement-des-colleges-12260>

Carte 1 : Indice d'éloignement des collèges publics de l'académie de Versailles – Rentrée scolaire 2019

Cliquer sur cette carte ou le lien suivant pour accéder à l'application dynamique

<https://portail-sig.ac-versailles.fr/portal/apps/MapSeries/index.html?appid=0a7ecdaf6ed74202bd029cba50dbcefa>



Source : Apaé,